

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3814

10 décembre 2014

SOMMAIRE

Agence de Voyages Simon S.A.	183027	Kinolux S.A.	183030
Arix International S.A.	183029	La Piémontaise S.A.	183029
Audiopool S. à r. l.	183026	Luxembourg Investment Company 16 S.à r.l.	183052
Avial S.A.	183028	Mach 1	183030
Av Inside S.A.	183027	MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l.	183030
Bendor	183028	Microsemi Irish IP Holding (Lux) Limited	183031
Benoï Private S.A. SPF	183028	Mija Investment SA SPF	183034
Bladerunner S.à r.l.	183037	Motus France Holding S.à r.l.	183032
B.O.L. Lux S.A.	183029	M P G S.à r.l.	183030
Bonim S.A.	183026	Muha No 2 LuxCo	183027
Braga Investments S.à r.l.	183029	Neuheim Lux Group Holding V	183031
BR Craven S.à r.l.	183028	OEH S.à r.l.	183026
Clos Française S.A.	183027	Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l.	183034
Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l.	183034	Patagonia Investments S.A.	183026
ECM Senior Secured S.à r.l.	183042	Pepperdind S.A.	183034
Elbblick (Bravo) S.à r.l.	183039	Picmed S.A.	183071
European Assets Management S.A.	183032	Planzer Transports S.à r.l.	183033
FLE Property 4	183033	Publity ABC Tower	183057
Fourteen Villosa S.à r.l.	183035	Rumba Luxco 2 S.à r.l.	183031
Foxinvest S.A.	183070	Shco 75 S.à r.l.	183057
Gobi Invest S.à r.l.	183048	Truck Trading Luxembourg S.A.	183031
Green Luxco I S.à r.l.	183033	Upsis S.A.	183072
HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 3 S.à r.l.	183032		
HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l.	183033		
Insight-Studio M I S.à r.l.	183026		

Bonim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 160.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185382/10.

(140209418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Audiopool S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 38, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 137.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185370/10.

(140208880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 112.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014184441/11.

(140207799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

OEH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 107.473.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2014184406/11.

(140207707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Insight-Studio M I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.670,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.243.

L'adresse des gérants de classe A, Mark Lessing et Blair Flicker, a changé et est désormais au 1114, Avenue of America,
36th Floor, 10036 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184245/12.

(140207309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Clos Françoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 138.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185457/10.

(140209560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Av Inside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 18, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 166.036.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185371/10.

(140209172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Agence de Voyages Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 39, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 107.924.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 29 septembre 2014.

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat le mandat du commissaire FIRELUX S.A. inscrite au R.C.S. B 84589 et de nommer avec effet immédiat la société KOBU S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B84077, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGENCE DE VOYAGES SIMON S.A.

Référence de publication: 2014185344/14.

(140209411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Muha No 2 LuxCo, Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 188.771,21.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 155.960.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé Muha Luxco S.à r.l. également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha No 2 LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014184349/20.

(140207891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Avial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185372/9.

(140209445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Benoi Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.212.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour BENOI PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014185389/14.

(140209474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Bendor, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.915.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés à Luxembourg le 3 mai 2013 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L130070508.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENDOR

Un mandataire

Référence de publication: 2014185388/15.

(140209181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

BR Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 144.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.981.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2014

Il résulte des dites résolutions que:

- Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur pour les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BR Craven S.à r.l.

Référence de publication: 2014185400/16.

(140209415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

B.O.L. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 70.619.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014185373/9.
(140209297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Arix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014185361/9.
(140209436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

La Piémontaise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 24.403.

Mohamed KARA et MATRICE INTERNATIONALE SA, démissionnent unilatéralement avec effet immédiat de leurs mandats d'administrateurs de LA PIEMONTAISE SA, RC Luxembourg n° B 24403.

Fortunato CAUZZO, démissionne unilatéralement avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de LA PIEMONTAISE SA, RC Luxembourg n° B 24403.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.
EASIT S.A.

Référence de publication: 2014185678/13.

(140209031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Braga Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.785.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2014

Monsieur Christophe FASBENDER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Monsieur Michaël AZOULAY a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Madame Sylviane BOUYER, administrateur de sociétés, née à Viroflay (France) le 9 mai 1957, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Monsieur Nicolas MOTTIN, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- Johanna RIETVELD (gérant);
- Sylviane BOUYER (gérant), et,
- Nicolas MOTTIN (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Braga Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014185404/23.

(140209268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Kinolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185661/10.

(140208842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

M P G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 68, rue Emile Metz.
R.C.S. Luxembourg B 50.019.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M P G S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014185692/12.

(140209556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.375.

EXTRAIT

En date du 24 novembre 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 5 septembre 2014.
- Monsieur Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 5 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185716/15.

(140209085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Mach 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.861.050,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 173.250.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 22 juillet 2014, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Christian GRANDSIRE, Gérant de catégorie A, "La Poissadière", F-49370 Saint-Clément-de-la-Place.
- Madame Marilyne GRANDSIRE, Gérant de catégorie A, "La Poissadière", F-49370 Saint-Clément-de-la-Place.
- Monsieur Richard HAWEL, Gérant de catégorie B, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour MACH 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014185709/17.

(140209200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Truck Trading Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184554/9.

(140207115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.624.430,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185095/10.

(140208059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Microsemi Irish IP Holding (Lux) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.917.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2014

1. Monsieur Alexandre Warnier a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 31 juillet 2014.
2. Monsieur Raphael Rozanski, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} août 2014.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MICROSEMI IRISH IP HOLDING (LUX) LIMITED

Mandataire

Référence de publication: 2014184365/17.

(140207863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014184476/18.

(140207724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

European Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.174.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 novembre 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN en date de ce jour.

Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184866/14.

(140208499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.875,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 178.577.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 24 novembre 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014184934/15.

(140208414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Motus France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 371.932,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.555.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société en date du 20 novembre 2014

1. Etablissement de différentes classes de gérants et conversion des mandats des gérants actuels en mandat de gérant de classe A;

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

3. Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 17 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé des personnes suivantes:

- M. Alistair Ventris, gérant de classe A
- M. Clément Héckel, gérant de classe A
- M. Andrew O'Shea, gérant de classe B
- M. Raphaël Rozanski, gérant de classe B

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Motus France Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014184346/25.

(140207829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Planzer Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.526.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014185142/12.

(140208348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

FLE Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.765.

Veillez prendre note du changement d'adresse de l'associé comme suit:

33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLE Property 4

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014184184/13.

(140207166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Green Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014184900/14.

(140208278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.942.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 24 novembre 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014184935/15.

(140208408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pepperdind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.325.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185140/10.

(140208825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l

Référence de publication: 2014184418/11.

(140207358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 184.124.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 29 octobre 2014

L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Tomasz Bieniek, Madame Catherine Pirrie, née le 29 juin 1981 à Amnéville, France, ayant son adresse professionnelle au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance sera composé des personnes suivantes:

- Zamyra H. Cammans; et
- Catherine Pirrie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184739/16.

(140208050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Mija Investment SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 173.269.

Par décision du Conseil d'administration du 20 novembre 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MIJA INVESTMENT SA SPF; Monsieur Eric BREUILLE, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour: MIJA INVESTMENT SA SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014184366/17.

(140207651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Fourteen Villosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.026.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Fourteen Fuchsia S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186940,

here represented by Mrs Marine Krief, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholders") of Fourteen Villosa S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188 026 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2282, dated 27 August 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the current currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 7 October 2014, i.e. one euro (EUR 1) being the equivalent of one US dollar and twenty-six cent (USD 1.26) rounded to the nearest cent and to convert all accounts in the books of the Company from euro into US dollar.

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) to one US dollar (USD 1) each.

As a consequence of the foregoing, the current share capital is set at fifteen thousand seven hundred fifty US dollar (USD 15,750) represented by fifteen thousand seven hundred fifty (15,750) shares with a nominal value of (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand two hundred fifty US dollars (USD 9,250) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand seven hundred fifty US dollars (USD 15,750) up to twenty-five thousand US-dollars (USD 25,000) through the issuance of nine thousand two hundred fifty (9,250) shares having a par value of one US dollars (USD 1) each (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed and paid up by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, for a total subscription price of nine thousand two hundred fifty US-dollars (USD 9,250) paid in cash (the "Subscription Price").

The Subscription Price for the New Shares of nine thousand two hundred fifty US-dollars (USD 9,250) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of nine thousand two hundred fifty US-dollars (USD 9,250) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 8 of the Company's articles of incorporation as follows:

" Art. 8. The Company's capital is set at twenty-five thousand US-dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one US-dollar (USD 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Fourteen Fuchsia S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 186940, ayant son siège social à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Marine Krief, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'Associé unique (l'"Associé Unique") de Fourteen Villosa S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188 026 (ci-après la "Société"), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2282, en date du 27 août 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la monnaie actuelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar US (USD) au taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne le 7 octobre 2014, soit un euro (EUR 1) équivalent à un dollar et vingt-six centimes (USD 1,26) arrondi au centième le plus proche, et de convertir tous les comptes des livres de la Société de l'euro au dollar US.

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société en passant d'un euro (EUR 1) à un dollar US (USD 1).

En conséquence de la présente résolution, le capital social de la Société est fixé à quinze mille sept cent cinquante dollars US (USD 15.750) représenté par quinze mille sept cent cinquante (15.750) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille sept cent cinquante dollars US (USD 15.750) à vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000), par l'émission de neuf mille deux cent cinquante (9.250) part sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune (les "Nouvelles Parts").

Les Nouvelles Parts ont été souscrites et payées par l'Associé unique, ici représenté comme il est dit, pour un prix total de souscription de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) payé en numéraire (le «Prix de Souscription»)

Le Prix de Souscription des Nouvelles Parts de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

La somme de neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 9.250) se trouve dès-à-présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KRIEF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49988. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179157/121.

(140205768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Bladerunner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 164.459.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the fourth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

GS Capital Partners VI Fund, L.P., a Delaware Limited Partnership with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle County, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4298631 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscilla SPINA, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 20 October 2014 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), of "Bladerunner S.à r.l." having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.459, incorporated pursuant to a deed dated 3 November 2011 before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3090 dated 16 December 2011 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the Board of Managers for their mandates up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on

commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GS Capital Partners VI Fund, L.P. est une Delaware Limited Partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631 (le «Mandant»);

ici représentée par Mme Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 20 Octobre 2014, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «Bladerunner S.à r.l.», ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.459, constituée le 3 novembre 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 3090 en date du 16 décembre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (12.500.-EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent Euro (0,01.-EUR) chacune.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, aux membres du Conseil de Gérance pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800.-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC/2014/52688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183186/110.

(140206448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Elbblick (Bravo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.071.

In the year two thousand fourteen, the seventeenth day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

at an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of Elbblick (Bravo) S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B127071, having a share capital of EUR 12,500, incorporated on 19 April 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1169 of 15 June 2007, page 56083. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

- Elbblick (Luxembourg) S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B120644, having a share capital of EUR 12,500 (the "Sole Shareholder")

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 500 (five hundred) shares in the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2014 to the 31 August 2014 (the "Pro forma Accounts");
 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 7. Delegation of authority.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

à l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Elbblick (Bravo) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127071 et ayant un capital social de 12.500 euros (la Société). La Société a été constituée le 19 avril 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1169 du 15 Juin 2007, page 56083. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société,

- Elbblick (Luxembourg) S à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120644 et ayant un capital social de 12.500 euros (l'Associé Unique)

ci-après représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR25 (vingt-cinq) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 août 2014 (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordé aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentée à la présente Assemblée se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiquée par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Limited, ayant son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation L'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50003. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183341/170.

(140206147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

ECM Senior Secured S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.842.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF, a société anonyme existing in the form of a société d'investissement à capital variable (investment company with variable capital) and qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (specialized investment fund), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 169.587 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Maître Caroline Balme, Avocat au Barreau de Paris, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 October 2014, which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of ECM Senior Secured S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 169.842 (the "Company"), incorporated under the laws of Luxembourg by virtue of a deed of Maître Carlo Wersandt (in replacement of Maître Henri Hellinckx), notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 15th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated August 1st, 2012, number 1910.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the articles of incorporation of the Company in order to comply with the requirements of the law of 12th July 2013 on alternative investment fund managers as follows:

- Insertion of a final sentence to the second paragraph of Article 18 as follows:

"The approved statutory auditor will, to the extent required under the law, satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorability and professional experience and will carry out the duties prescribed by the AIFM Law (as defined hereafter)."

- Insertion of a new second paragraph to Article 28 as follows:

“The annual accounts of the Company will be prepared in accordance with the international financial reporting standards (“IFRS”), the Luxembourg generally accepted accounting principles (“Lux GAAP”) or such other permitted accounting standards accepted in Luxembourg and considered by the Board of Managers to be the most appropriate for the Company.”

- Insertion of a new Chapter VII as follows and renumbering of existing Chapter VII into Chapter VIII:

“Chapter VII. Alternative Investment Fund

Art. 31. Qualification of the Company. The provisions of this Chapter shall apply to the Company for as long as the latter qualifies as an alternative investment fund (“AIF”) within the meaning of Directive 2011/61/EU of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers (“Directive 2011/61/EU”), as implemented in Luxembourg law by the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the “AIFM Law”), and shall no longer apply should the Company cease to qualify as an AIF.

Art. 32. Appointment of an Alternative Investment Fund Manager (“AIFM”) and of a Depositary. The Company shall maintain an agreement with an alternative investment fund manager authorised under Directive 2011/61/EU which shall provide the Company with all or certain of the services set out under Annex I of Directive 2011/61/EU.

The Company will moreover maintain an agreement with a credit institution or an investment company, which will satisfy the requirements of the AIFM Law (the “Depositary”), and in particular the requirements of Article 19(3) of the AIFM Law in case the Depositary is an investment company, and which has its registered office in Luxembourg or has established a branch in Luxembourg if its registered office is in another Member State of the EU/EEA. All assets of the Company are to be held by or to the order of the Depositary who will assume towards the Company and its Investors (as defined hereafter) the responsibilities provided by the AIFM Law.

Art. 33. Investor Information. Any information or document that the Company or its AIFM must or wishes to disclose or be made available to some or all of the existing or prospective investors in the Company (the “Investors”) shall be validly disclosed or made available to any of the Investors concerned in, via and/or at any of the following information means (each an “Information Means”): (i) the offering documents or private placement memorandum of the Company or marketing documentation, (ii) subscription, redemption, conversion or transfer form, (iii) contract note, statement or confirmation in any other form, (iv) letter, telecopy, e-mail or any type of notice or message (including verbal notice or message), (v) publication in the (electronic or printed) press, (vi) the Company’s periodic report, (vii) the Company’s, AIFM’s or any third party’s registered office, (viii) a third party, (ix) the internet/a website (as the case may be subject to passport or other limitations) and (x) any other means or medium to be freely determined from time to time by the Company or its AIFM to the extent that such means or medium comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company or its AIFM may freely determine from time to time the specific Information Means to be used to disclose or make available a specific piece of information or document, provided, however, that at least one current Information Means used to disclose or make available any specific information or document to be disclosed or made available shall at least be indicated in either the offering documents or private placement memorandum of the Company or at the Company’s or AIFM’s registered office.

Certain Information Means (each hereinafter an “Electronic Information Means”) used to disclose or make available certain information or documentation require access to the internet and/or to an electronic messaging system. By the sole fact of investing or soliciting the investment in the Company, an Investor acknowledges the possible use of Electronic Information Means and confirms having access to the internet and to an electronic messaging system allowing this Investor to access the information or documentation disclosed or made available via an Electronic Information Means.

By the sole fact of investing or soliciting investment in the Company, an Investor acknowledges and consents that (i) the information to be disclosed in accordance with Article 13(1) and (2) of the AIFM Law may be provided by means of a website without being addressed personally thereto and (ii) the address of the relevant website and the place of the website where the information may be accessed is indicated in either the offering documents or private placement memorandum of the Company or at the Company’s or AIFM’s registered office.

Art. 34. Depositary Discharge of Liability. To the extent required under the AIFM Law, the Depositary may discharge itself of its liability provided that certain conditions are met, including the condition that, where the law of a third country requires that certain financial instruments be held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in point (d)(ii) of the second paragraph of Article 19(11) of the AIFM Law, the Articles of Incorporation expressly allow for such a discharge under the conditions set out in Article 19(14) of the AIFM Law. The Company hereby expressly allows for such a discharge and, more generally, allows for any discharge by the Depositary of its liability that is not prohibited by any applicable laws and regulations and to be in place in accordance with the conditions set out in the AIFM Law. Information regarding any discharge by the Depositary of its liability, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to Investors in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding discharge by the Depositary of its liability may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations.

To the maximum extent authorised by applicable laws and regulations, any assets of the Company may be transferred to, and reused by, any third party, including the Depositary and any prime broker appointed from time to time.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Depositary, the Depositary will remain in function until the appointment, which should happen within two months, of another eligible credit institution or investment company.

Art. 35. Transfer and re-use of assets. To the maximum extent authorised by applicable laws and regulations, the Company authorises its Board of Managers to agree upon the transfer of any assets of the Company to, and reuse of such assets by, any third party, including the Depositary and any prime broker appointed from time to time.

Art. 36. Investment Objectives and Strategies. The Board of Managers shall have power to determine the investment objectives, policies, strategies and risks (including (i) how the Company's assets may be invested and in which assets the Company may invest and (ii) any applicable investment limits and restrictions) for the investments of the Company, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Where it is mandatory to convey such information to Investors, information regarding the Company's investment objectives, strategies, policies and risks may be disclosed or made available to Investors in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding the Company's investment objectives, strategies, policies and risks may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations.

Art. 37. Preferential Treatment. Any Investor may be granted a preferential treatment, or a right to obtain a preferential treatment (a "Preferential Treatment") subject to, and in compliance with, the conditions set forth in applicable laws and regulations.

A Preferential Treatment may take any form that is not inconsistent (or incompatible) with these Articles of Incorporation or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Company and/or its AIFM.

Whenever an Investor obtains a Preferential Treatment, a description of that Preferential Treatment, the type of Investor who obtains such preferential treatment and, where relevant, its legal or economic links with the Company or its AIFM, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to Investors in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding Preferential Treatments may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations.

Art. 38. Valuation of Assets and Instruments of the Company. The assets of the Company shall be valued by the Board of Managers or by its delegate at least once a year in accordance with IFRS or Lux GAAP. The Board of Managers may, at its discretion, permit an other method of valuation to be used if it considers that (i) such valuation better reflects the fair value of any asset held by the Company, and (ii) complies with applicable law. The Board of Managers may in particular decide that certain investments of the Company be valued at fair value to the extent permitted by and in accordance with Luxembourg law. The particular principles applicable to the valuation of each investment are disclosed in, via and/or at any of the Information Means.

The net value of the instruments issued by the Company shall be determined at least once a year in accordance with the rules approved by the Board of Managers and disclosed in the Information Means. Such net value shall be published in, via and/or at any of the Information Means.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, any decision taken by the Board of Managers or by its delegate in calculating the value of the assets held and instruments issued by the Company shall be final and binding on the Company and present, past or future Investors."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to generally amend the articles of incorporation of the Company in order to proceed to minor corrections as follows:

- Amendment of Article 12 as follows:

* Amendment of the fourth paragraph as follows: "The Chairman shall preside at all general meetings of shareholders (if any) and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of shareholders or the Board of Managers shall appoint another person as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the Board of Managers by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the Board of Managers."

* In the first sentence of the tenth paragraph, the word "paragraph" is replaced with the word "paragraphs".

- Amendment of the first paragraph of Article 17 as follows:

"No Manager commits him-, her- or itself, by reason of his, her or its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company."

- Amendment of the second paragraph of Article 20 as follows:

Removal of the second comma after the words "public holiday".

- Amendment of the first paragraph of Article 22 as follows:

“Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers or subsidiarily by shareholders representing half (1/2) of the capital.”

- Amendment of the first sentence of the first paragraph of Article. 25 as follows:

“At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending these Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles of Incorporation, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.”

- Amendment of the second paragraph of Article 30 as follows:

“Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders (if any) or by the Board of Managers respectively, which will determine their powers and their compensation.”

- Renumbering of existing Article 31 into Article 39.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day first above mentioned.

After reading this deed to the appearing party, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF, une société anonyme existant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et se qualifiant de fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.587 (l'«Actionnaire Unique»),

représentée par Maître Caroline Balme, Avocat au Barreau de Paris, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 octobre 2014 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de ECM Senior Secured S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.842 (la «Société»), constituée sous droit luxembourgeois par acte de Maître Carlo Wersandt (en remplacement de Maître Henri Hellinckx), notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, datant du 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} août 2012, numéro 1910.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représentée et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les statuts de la Société afin de se conformer aux exigences de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme suit:

- Insertion d'une phrase finale au second paragraphe de l'article 18 comme suit:

«Le réviseur d'entreprises agréé remplit, dans la mesure prévue par la loi, les exigences du droit luxembourgeois quant à son honorabilité et son expérience professionnelle et accomplit les fonctions prescrites par la Loi de 2013 (telle que définie ci-après).»

- Insertion d'un nouveau second paragraphe à l'article 28 comme suit:

«Les comptes annuels de la Société sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière («NIIF» ou «IFRS»), aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg («Lux GAAP») ou à de tels autres standards comptables autorisés au Luxembourg et considérés par le Conseil de Gérance comme étant les plus appropriés pour la Société.»

- Insertion d'un nouveau Chapitre VII comme suit et renumérotation du Chapitre VII existant en Chapitre VIII:

«Chapitre VII. Fonds d'Investissement Alternatif

Art. 31. Qualification de la Société. Les dispositions de ce chapitre s'appliquent à la Société aussi longtemps que cette dernière se qualifie de fonds d'investissement alternatif («FIA») au sens de la Directive 2011/61/EU du 8 juin 2011 con-

cernant les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (la «Directive 2011/61/EU»), telle que transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013») et ne s'appliquent plus dès lors que la Société ne se qualifie plus de FIA.

Art. 32. Nomination d'un Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatif («GFIA») et d'un Dépositaire. La Société maintient un contrat avec un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif autorisé sous la Directive 2011/61/EU qui fournit à la Société tous ou certains services énumérés à l'Annexe I de la Directive 2011/61/EU.

De plus, la Société maintiendra un contrat avec un établissement de crédit ou une société d'investissement qui remplit les exigences de la Loi de 2013 (le «Dépositaire») et en particulier les exigences de l'article 19(3) de la Loi de 2013 dans le cas où le Dépositaire est une société d'investissement, et dont le siège social est au Luxembourg ou possède une succursale au Luxembourg si son siège social se situe dans un autre Etat Membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen. Tous les actifs de la Société doivent être détenus par ou à l'ordre du Dépositaire qui assume envers la Société et ses Investisseurs (tels que définis ci-après) les responsabilités prévues par la Loi de 2013.

Art. 33. Informations aux Investisseurs. Toute information ou document que la Société ou son GFIA doit ou souhaite communiquer ou mettre à disposition de certains ou de tous ses investisseurs existants ou potentiels dans la Société (les «Investisseurs») doit être valablement communiqué(e) ou mis(e) à disposition de tout Investisseur concerné dans, par le biais de et/ou sur un des moyens d'informations suivant (chacun étant un «Moyen de Communication»): (i) les documents de vente, d'offre de la Société ou les documents de commercialisation, (ii) les formulaires de souscription, de rachat, de conversion ou de transfert, (iii) les certificats, déclarations, confirmations de toute autre forme, (iv) les lettres, télécopies, courriers électroniques ou avis ou message de tout type (y compris tout avis ou message oral), (v) les publications dans la presse (écrite ou en ligne), (vi) les rapports périodiques de la Société, (vii) le siège social de la Société, de son GFIA ou de tout tiers, (viii) un tiers, (ix) internet/des sites internet (avec le cas échéant des mots de passe ou autres limitations d'accès) et (x) tout autre moyen ou support pouvant être choisi librement de temps en temps par la Société ou son GFIA dans la mesure où ces moyens ou supports soient conformes et demeurent compatibles avec ces Statuts et les lois et règlements applicables à Luxembourg.

La Société ou son GFIA peut librement déterminer de temps en temps le Moyen de Communication spécifique qui sera utilisé pour communiquer ou mettre à disposition une information ou un document particulier, à condition cependant, qu'au moins un des Moyens de Communication actuels utilisés pour communiquer ou mettre à disposition cette information ou ce document soit au moins décrit soit dans les documents d'offre ou de vente de la Société soit au siège social de la Société ou de son GFIA. Certains Moyens de Communication (chacun désigné ci-dessous sous le terme «Moyens de Communication Electroniques») utilisés pour communiquer ou mettre à disposition certaines informations ou documents requièrent un accès à internet et/ou à un système de messagerie électronique.

Par le seul fait d'investir ou de demander à investir dans la Société, un Investisseur accepte l'utilisation possible des Moyens de Communication Electroniques et confirme disposer d'un accès à internet ainsi qu'à un système de messagerie électronique lui permettant d'accéder aux informations et documents communiqués ou mis à disposition par le biais de ces Moyens de Communication Electroniques.

Par le seul fait d'investir ou de demander à investir dans la Société, un Investisseur accepte et consent (i) au fait que toute information communiquée conformément aux articles 13(1) et (2) de la Loi de 2013 pourra lui être fournie par le biais d'un site internet sans lui être adressée personnellement et (ii) que l'adresse du site internet et la localisation dans ce site internet où l'information peut être obtenue sont indiquées soit dans les documents d'offre ou de vente de la Société soit au siège social de la Société ou de son GFIA.

Art. 34. Décharge de la responsabilité du Dépositaire. Dans les limites prévues par la Loi de 2013, le Dépositaire pourra se décharger de sa responsabilité sous réserve que certaines conditions soient remplies, y compris la condition selon laquelle, lorsque la loi d'un pays tiers requiert que la garde de certains instruments financiers soit effectuée par une entité locale et qu'aucune entité locale ne remplit les exigences légales de délégation prévues au point (d)(ii) du deuxième paragraphe de l'article 19(11) de la Loi de 2013, les Statuts permettent expressément une telle décharge conformément aux conditions prévues par l'article 19(14) de la Loi de 2013. La Société autorise expressément une telle décharge, et plus généralement autorise toute décharge de la responsabilité du Dépositaire qui n'est pas prohibée par les lois et règlements applicables et mise en place conformément aux conditions de la Loi de 2013. Les informations concernant toute décharge de la responsabilité du Dépositaire, ainsi que tout changement matériel de ces informations, seront communiquées ou mises à disposition des Investisseurs dans, par le biais, et/ou d'un des Moyens de Communication; étant entendu que la disponibilité et la communication de toute information relative à la décharge de responsabilité du Dépositaire sera limitée à ce qui est prévu par les lois et règlements applicables.

Dans la mesure la plus largement autorisée par les lois et règlements applicables, tout actif de la Société peut être transféré à, et réemployé par, tout tiers, y compris le Dépositaire et tout courtier principal éventuellement nommé.

En cas de retrait, volontaire ou non, du Dépositaire, le Dépositaire reste en fonction jusqu'à la nomination, qui devrait se dérouler endéans deux mois, d'un autre établissement de crédit ou société d'investissement éligible.

Art. 35. Transfert et réemploi d'actifs. Dans les limites prévues par les lois et règlements applicables, la Société autorise le Conseil de Gérance d'approuver le transfert de tout actif de la Société et son réemploi par tout tiers, y compris le Dépositaire et un courtier principal éventuellement nommé.

Art. 36. Objectifs et Stratégies d'Investissement. Le Conseil de Gérance a le pouvoir de déterminer les objectifs, politiques, stratégies et risques d'investissement (y compris (i) la manière dont les actifs de la Société peuvent être investis et dans quels actifs la Société peut investir et (ii) toute restriction et limite d'investissement applicable) pour les investissements de la Société, la dénomination actuelle de chaque catégorie de parts et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Lorsqu'il est obligatoire de transmettre de telles informations aux Investisseurs, les informations relatives aux objectifs, politiques, stratégies et risques d'investissement de la Société peuvent être communiquées ou mises à disposition des Investisseurs dans, par le biais de et/ou tous Moyens de Communication; étant entendu que la mise à disposition ou communication de toute information relative aux objectifs, politiques, stratégies et risques d'investissement de la Société peut être limitée dans la mesure la plus largement autorisée par les lois et règlements applicables.

Art. 37. Traitement Préférentiel. Tout Investisseur peut se voir accorder un traitement préférentiel, ou le droit d'obtenir un traitement préférentiel (un «Traitement Préférentiel»), en vertu de, et conformément aux, conditions décrites dans les lois et règlements applicables.

Un Traitement Préférentiel peut prendre toute forme qui n'est pas en contradiction (ou incompatible) avec ces Statuts ou avec les lois et règlements applicables et qui peuvent être déterminés de temps en temps par, et à la discrétion de, la Société et/ou de son GFIA.

Dès lors qu'un Investisseur obtient un Traitement Préférentiel, une description de ce Traitement Préférentiel, du type d'Investisseur qui obtient ce traitement préférentiel et, le cas échéant de ses liens économiques ou juridiques avec la Société ou son GFIA, ainsi que tout changement matériel de ces informations pourront être communiqués ou mis à disposition des Investisseurs dans, par le biais de et/ou sur tous Moyens de Communication; étant entendu que la mise à disposition ou la communication de ces informations relatives aux Traitements Préférentiels pourra être limitée dans la mesure la plus largement autorisée par les lois et règlements applicables.

Art. 38. Evaluation des Actifs et Instruments de la Société. Les actifs de la Société sont évalués par le Conseil de Gérance ou par son délégué au moins une fois par an en conformité avec les NIIF ou Lux GAAP. Le Conseil de Gérance peut, à sa discrétion, autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il estime que (i) une telle évaluation reflète de manière plus juste la valeur de tout actif détenu par la Société, et (ii) est conforme à la loi. Le Conseil de Gérance peut en particulier décider que certains investissements de la Société soient évalués à la juste valeur dans les limites autorisées par et conformément avec le droit luxembourgeois. Les principes particuliers applicables à l'évaluation de chaque investissement sont communiqués dans, par le biais de et/ou à tout Moyen de Communication.

La valeur nette des instruments émis par la Société sont déterminés au moins une fois par an conformément aux règles approuvées par le Conseil de Gérance et communiquées par les Moyens de Communication. Une telle valeur nette est publiée dans, par le biais de et/ou à tout Moyen de Communication.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil de Gérance ou par son délégué lors du calcul de la valeur des actifs détenus et instruments émis par la Société est finale et lie la Société ainsi que les Investisseurs présents, anciens ou futurs.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier de manière générale les statuts de la Société afin de procéder à des corrections mineures comme suit:

- Modification de l'article 12 comme suit:

* Modification du quatrième paragraphe comme suit: «Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et toutes les assemblées générales des associés le cas échéant. En son absence, le Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore, à la majorité des personnes présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés ou à la réunion du Conseil de Gérance.»

* Dans la première phrase du dixième paragraphe, le mot «paragraphe» est remplacé par le mot «paragraphes».

- Modification du premier paragraphe de l'article 17 comme suit:

«Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils/elles prennent des engagements pour le compte de la Société.»

- Modification du second paragraphe de l'article 20 comme suit:

Suppression de la seconde virgule après les mots «jour férié légal».

- Modification du premier paragraphe de l'article 22 comme suit:

«A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales des associés sur convocation du Conseil de Gérance conformément aux conditions fixées par la loi, ou à défaut, par des associés représentant la moitié (1/2) du capital social.»

- Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 25 comme suit:

«Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et

de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.»

- Modification du second paragraphe de l'article 30 comme suit:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés (s'il y en a une) ou respectivement le Conseil de Gérance qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

- Renumerotation de l'article 31 existant en article 39.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BALME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49997. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183369/334.

(140206104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Gobi Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2563 Luxembourg, 17, rue Jean Schaack.

R.C.S. Luxembourg B 191.993.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of November.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Tor Erland FYKSEN, company director, born on the 14th of September 1964 in Levanger (Norway), residing in L-2563 Luxembourg, 17, rue Jean Schaack,

represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person announced the formation by him of a company with limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability which will be governed by Luxembourg law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the Company is the carrying out of any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the world and the conduct of any business in connection therewith.

Art. 3. The company will assume the denomination of "Gobi Invest S.à r.l.".

Art. 4. The registered office is established in the city of Luxembourg.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) represented by fifty thousand (12.500) shares of one Euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement under private seal.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Art. 11. Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 14. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 17. The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:

- a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.
- b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the loss carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.
- c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement of accounts referred to under a).
- d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following a interim dividend payment the next interim dividend may be paid.
- e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend (s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first year will start from today and will end on December 31, 2015.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up by Mr. Tor Erland FYKSEN, prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12.500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation of the costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the company for an unlimited period of time:

Mr. Tor Erland FYKSEN, Company director, born on the 14th of September 1964 in Levanger (Norway), residing in L-2563 Luxembourg, 17, Rue Jean Schaack;

The company is duly represented by the signature of the sole manager.

2) The registered office is established in L-2563 Luxembourg, 17, rue Jean Schaaack.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Tor Erland FYKSEN, Direktor, geboren am 14. September 1964 in Levanger (Norwegen), wohnhaft in 17 Rue Jean Schaack, L-2563 Luxembourg

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, aufgrund einer privatschriftlichen ausgestelltem Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Gobi Invest S.à r.l.“.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxembourg.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).

Art. 7. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der aussergewöhnlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Die Geschäftsführer sind unter Einhaltung folgender Bedingungen befugt Zwischendividenden während des Jahres auszuschütten.

a) Es wird ein Rechnungsabschluß erstellt, welcher genügend Mittel für die Ausschüttung ausweist.

b) Der als Zwischendividende auszuschüttende Betrag kann nicht den Betrag übersteigen welcher als Ergebnis seit der letzten von der Gesellschafterversammlung gebilligten Bilanz erwirtschaftet wurde, erhöht um die Gewinnvorträge und der frei verfügbaren Reserven und gemindert um die Verlustvorträge und den Beträgen, die gemäß einer gesetzlichen oder satzungsmäßigen Bestimmung einer Reserve zuzuführen sind.

c) Der Beschluß der Geschäftsführer eine Zwischendividende auszuschütten muß innerhalb von 2 Monaten ab Erstellung des unter a) erwähnten Rechnungsabschlusses gefasst werden.

d) Die Ausschüttung einer Zwischendividende darf frühestens 6 Monate nach Ende des letzten Wirtschaftsjahres erfolgen und nur nach Billigung der Bilanzen des letzten Wirtschaftsjahres. Wenn bereits eine Zwischendividende ausgeschüttet wurde müssen wenigstens 3 Monate bis zur Ausschüttung der nächsten Zwischendividende vergehen.

e) Die Geschäftsführer sollen nach bestem Wissen und Gewissen dafür sorgen, dass die Zwischendividende durch eine spätere Wertentwicklung des Vermögens der Gesellschaft nicht den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr übersteigt. Sollte die Zwischendividende wegen absolut unvorhergesehener Ereignisse den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr dennoch übersteigen, haben sie dies den Gesellschaftern unverzüglich mitzuteilen und die Zwischendividende ganz oder teilweise zurückzufordern. Die Gesellschafter haften gemeinschaftlich für die Rückzahlung der zu viel ausgeschütteten Zwischendividende.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Einzahlung

Alle zwölf tausend fünf hundert (12.500) Anteile wurden vollständig durch Herrn Tor Erland FYKSEN, vorgeannt, vollständig eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend-undfünfzig Euro abgeschätzt.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Es wird zu Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Tor Erland FYKSEN, Direktor, geboren am 14. September 1964 in Levanger (Norwegen), wohnhaft in L-2563 Luxembourg, 17 Rue Jean Schaack

Die Gesellschaft wird rechtswirksam durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers vertreten.

2) Sitz der Gesellschaft ist in L-2563 Luxembourg, 17 Rue Jean Schaack

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Komplementen, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Komplementen und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung massgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten des Komplementen vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2014. Relation GRE/2014/4487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014183450/200.

(140206835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Luxembourg Investment Company 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.966.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "Luxembourg Investment Company 16 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,300.- Euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 16 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.300 Euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014183582/261.

(140206322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

**Publity ABC Tower, Société à responsabilité limitée,
(anc. Shco 75 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.905.

In the year two thousand and fourteen, the fifth day of the month of November;

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of SHCO 75 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.905, incorporated on 18 June 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published on 20 August 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Meeting was opened with Ms. Codrina Constantinescu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Corentin Vivier, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Corentin Vivier, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholders, the proxy of the represented Shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, the shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider itself being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company;

2. Restatement of article 2 of the articles of association (the "Articles") of the Company that shall now be stated as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

3. Restatement of article 16 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall end on 30 June of the next year.”

4. Full restatement of the Articles and consequent renumbering of the articles;
5. Acceptance of the resignation of Jérôme Devillet and Pierre Claudel as class B managers and granting discharge;
6. Appointment of Thomas Olek as class B manager (the “Class B Manager”) and Jérôme Devillet and Pierre Claudel as class C managers (the “Class C Managers”); and
7. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company to “Publity ABC Tower”.

Second resolution

The Meeting resolves to restate article 2 of the Articles that shall now read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Meeting resolves to restate article 16 of the Articles of the Company that shall now be read as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall end on 30 June of the next year.”

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 18 June 2014 shall end on 5 November 2014 when a new financial year shall start on 6 November 2014 and end on 30 June 2015.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate, and as consequence to renumber, the Articles of the Company so as to read as follows:

Art. 1. Definitions. As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

“Articles”	means the present articles of association of the Company.
“Board”	means the board of managers of the Company.
“Business Day”	means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Frankfurt and Luxembourg are open for the transaction of normal business.
“Class A Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Class B Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Class C Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Company”	means Publity ABC Tower as described in article 2.
“Law”	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
“Manager”	means any Class A Manager, Class B Manager or Class C Manager of the Company.
“Major Decisions”	means a decision which requires the unanimous Board approval in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.
“Share”	means any share issued by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement, as the case may be.
“Shareholders”	means a shareholder of the Company and references to the “Shareholders” shall be construed as reference to the “Sole Shareholder” when the Company has a sole shareholder.
“Shareholders Agreement”	means any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the Shareholders from time to time (if any).

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 2. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Publity ABC Tower” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Shares of one euro (EUR 1.-) each, each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in any Shareholders Agreement.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3 The Company may redeem its own Shares subject to and in accordance with the Law and any Shareholders Agreement including, for the avoidance of doubt, in view of distributions to its Shareholders.

6.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, the Shares are freely transferable among Shareholders.

8.4 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. The Board shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement.

8.5 Any transfer of Shares in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement, as applicable, shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the Shareholders.

9.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles as well as by the Shareholders Agreement.

9.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns and shall act in accordance with the Law, the Articles and the Shareholders Agreement.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 10. General meetings of Shareholders.

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.2 If there is less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and casts its vote in writing, in which case a general meeting of the Shareholders must be convened and held.

10.3 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any other similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

11.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by the Law or by the Shareholders Agreement, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

11.3 Any decision relating to certain matters determined in accordance with the Shareholders Agreement shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders of the Company properly convened and held.

11.4 If the Shareholders are unable to arrive at a unanimous decision on a certain matters that may be covered by the Shareholders Agreement, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a "Deadlock"). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred, each Shareholder is bound to observe any Deadlock procedure that may be agreed between the Shareholders in the Shareholders Agreement.

Art. 12. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendment to the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least unless a higher majority is provide for in the Shareholders Agreement.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole Manager - Composition and powers of the Board - Appointment of the sole Manager or the Board.

14.1 The Company is managed by one or more manager(s) (each a “Manager”) appointed by a resolution of the Shareholders. In case of one manager, she/he/it will be referred to as the sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board.

14.2 The Company is managed by a Board appointed by general meeting of the Shareholders, and which is composed of a minimum of four (4) Managers being class A managers (the “Class A Managers”), class B managers (the “Class B Managers”) and Class C managers (the “Class C Managers”) appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.

14.3 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term sole Manager is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the Board used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Manager.

14.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers need not be Shareholders. They are appointed by the general meeting of the Shareholders that determines the term of their office and remuneration and should generally be professionally resident in Luxembourg. Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

14.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or the Shareholders Agreement, as the case may be, to the general meeting of Shareholders.

14.6 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.7 The Board shall determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the Board.

16.1 Meetings of the Board shall be properly convened, minuted and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom and Germany as may be determined by the Board and, in any event not less than once a year at the registered office of the Company.

16.2 No meeting of the Board shall ordinarily be convened on less than five (5) Business Days’ notice, but a meeting of the Board may be convened by giving not less than six (6) hours’ notice if, the interests of the Company would in the opinion of a Class A Manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting of the Board were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. The Board may validly debate and take decisions without giving prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

16.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

Art. 17. Conduct of meetings of the Board.

17.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the case of a tie, the chairman does not have a casting vote at any meeting of the Board.

17.2 Subject to the provisions of article 17.3 below, the quorum for any meeting of the Board shall be one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always be present.

17.3 Notwithstanding any provision to the contrary in the Law or the Articles, to be quorate a majority of the Managers attending any meeting of the Board must be physically present in Luxembourg.

17.4 Subject to the Major Decisions, the Board shall decide on matters by simple majority vote of the Managers present or represented and each Manager shall have one (1) vote at any meeting of the Board.

17.5 Subject to the Shareholders Agreement, any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

17.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always sign. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement.

18.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole Manager, or, if the Company has several Managers, by the joint signature of two (2) Managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always sign (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the 30 June in the following year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

22.6 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The Board may decide, subject to the provisions set forth in the Shareholders Agreement, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Subject to the provisions of the Law and the Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Jérôme Devillet and Pierre Claudel as Class B Managers and granting discharge.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint Thomas Olek as Class B Manager and Jérôme Devillet and Pierre Claudel as Class C Managers each for an unlimited period, so that the board of managers of the Company shall now be composed as follows:

- Elliot Greenberg, born in New York, United States of America, on 19 January 1959, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager of the Company;
- Thomas Olek, born in Essen, Germany, on 12 June 1968, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager of the Company;
- Jérôme Devillet, born in Arlon, Belgium, on 21 May 1986, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager of the Company; and
- Pierre Claudel, born in Schiltigheim, France, on 23 May 1978, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de novembre,

Par devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de SHCO 75 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.905, constituée le 18 juin 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié le 20 août 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée s'est ouverte sous la présidence de Mme. Codrina Constantinescu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire M. Corentin Vivier, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur M. Corentin Vivier, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Les Associés présents ou représentés, la procuration des Associés et le nombre de leurs parts sociales sont détaillés sur la liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des Associés représentés et par le bureau de l'Assemblée restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La procuration des Associés représentés resteront également annexées au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire.

II- Conformément à la liste de présence, les Associés détiennent toutes les parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

III- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1- Changement de la dénomination sociale de la Société;

2- Refonte de l'article 2 des statuts (les «Statuts») de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

3- Refonte de l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante».

4- Refonte complète des Statuts et renumérotation des articles;

5- Acceptation de la démission de Jérôme Devillet et de Pierre Claudel en tant Gérants de Classe B et octroi de décharge;

6- Nomination de Thomas Olek en tant que gérant de classe B (le «Gérant de Classe B») et de Jérôme Devillet et Pierre Claudel en tant que gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»); et

7- Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Publity ABC Tower».

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de refondre l'article 2 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société qui devra désormais être formulé comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la même année».

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 18 juin 2014 devra s'achever le 5 novembre 2014 et un nouvel exercice social devra commencer le 6 novembre 2014 et s'achever le 30 juin 2015.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de refondre et de renuméroter entièrement les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Définitions - Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes définis ci-dessous auront la signification respective suivante:

«Associés»	désigne un associé de la Société et la référence aux «Associés» doit être comprise comme la référence à l'Associé Unique lorsque la Société à un associé unique.
«Conseil»	désigne le conseil de gérance de la Société.
«Décisions Majeures»	désigne une décision qui requiert l'accord unanime du Conseil en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Associés.
«Gérant»	désigne tout Gérant de Classe A, Gérant de Classe B ou Gérant de Classe C de la Société.
«Gérant de Classe A»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe B»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe C»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Jour Ouvré»	désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de New York, Londres, Francfort, et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes.
«Loi»	désigne la loi datant du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Montant Disponible»	désigne la valeur nominale des Parts Sociales Incitatives devant être rachetées, à laquelle s'ajoute le Surplus, le cas échéant.
«Pacte d'Associés»	désigne tout pacte d'associés qui pourrait être mis en place, le cas échéant, entre les Associés, à tout moment.
«Part Sociale»	désigne toute part sociale émise par la Société en accord avec les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Société»	désigne Publiity ABC Tower tel que définie à l'article 2.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

Art. 2. Nom - Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Publiity ABC Tower» (la «Société») qui sera régie par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de même que les présents Statuts.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune, chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2 Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.

8.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. Le Conseil ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société si ladite cession de Parts Sociales n'est pas effectuée en accord avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Associés.

8.5 Toute cession de Parts Sociales, en accord avec la Loi, les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant, est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des Associés.

9.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts, ainsi que par le Pacte d'Associés.

9.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient, et devra agir conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de

décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et par ces Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des Associés.

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des résolutions devant être prises et exprimer son vote par écrit, auquel cas une assemblée générale des Associés devra être convoquée et tenue.

10.3 Un Associés peut être représenté lors de l'assemblée générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas nécessairement à être un Associé.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts, la Loi ou par le Pacte d'Associés, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.3 Toute décision relative à certaines matières déterminées en conformité avec le Pacte d'Associés requièrent un vote positif de la part de chaque Associés lors d'une assemblée générale des Associés de la Société dûment convoquée et tenue.

11.4 Si les Associés ne sont pas en mesure d'aboutir à un vote unanime relativement à certaines matières qui sont couvertes par le Pacte d'Associés, alors la situation sera celle d'une impasse (une «Impasse»). Lorsque survient une Impasse, chaque Associé sera tenu de respecter toute procédure d'Impasse qui aura été approuvée par les Associés dans le Pacte d'Associés.

Art. 12. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec leur consentement unanime.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord de (i) la majorité des Associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins à moins qu'une majorité plus stricte ne soit requise dans le Pacte d'Associés.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du Gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil - Nomination du Gérant unique du Conseil.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (chacun, un «Gérant») nommé par une résolution des Associés. Dans le cas d'un gérant unique, il/elle sera désigné(e) comme Gérant unique. En cas de pluralité de gérants, ils constituent le Conseil.

14.2 La Société est gérée par un Conseil nommé par une assemblée générale des Associés, et qui est composé d'un minimum de quatre (4) Gérants étant des Gérants de classe A (les «Gérants de Classe A»), des Gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et des Gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») désignés par l'assemblée générale des Associés qui détermine les termes de leur poste et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés..

14.3 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme Gérant unique n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au Conseil dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au Gérant unique.

14.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés. Ils sont nommés par une assemblée générale des Associés qui détermine les termes de leur poste et de leur rémunération et devront en principe résider en dehors du Royaume-Uni. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

14.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts ou par le Pacte d'Associés, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

14.6 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

14.7 Le Conseil devra déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), et la durée de la période de représentation du mandataire et toute autre condition relative à son mandat.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être comblée de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil devront être convoquées dans les règles, retranscrites dans des procès-verbaux et à chaque fois tenues au moment déterminé par le Conseil et au moins tous les trimestres dans un lieu à l'extérieur du Royaume-Uni et de l'Allemagne tel que déterminé par le Conseil et, dans tous les cas, au moins une fois par an au siège social de la Société

16.2 Aucune réunion du Conseil ne pourra sans tenir une convocation préalable d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés, toutefois, le Conseil peut être convoqué en tenant une convocation préalable d'au moins six (6) heures si les intérêts de la Société, selon l'avis d'un Gérant de Classe A, risquent d'être irrémédiablement affectés si le sujet dont il doit être traité lors de la réunion du Conseil n'était pas discuté en urgence, ou si tous les Gérants l'acceptent. Toute convocation du Conseil doit comprendre l'ordre du jour identifiant, de façon raisonnablement précise, les sujets sur lesquels il doit être débattu lors de la réunion, ainsi que les copies de tous les documents devant être discutés lors de la réunion. Le Conseil peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités et obligations de convocation.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants sont présents ou représentés à un Conseil et renonce aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées par tous les membres du Conseil.

Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.

17.1 Le Conseil peut élire parmi ses membres un président du Conseil. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil. En cas d'égalité des votes, le président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.2 Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le quorum pour toute réunion du Conseil est d'un (1) Gérant de Classe A ou d'un Gérant de Classe C et d'un (1) Gérant de Classe B en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours être présent.

17.3 Nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, afin de respecter le quorum, une majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil doivent être résidents physiquement au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4 Sous réserve des Décisions Majeures, le Conseil prend les décisions à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés et chaque Gérant dispose d'une (1) voix lors de toute réunion du Conseil.

17.5 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'identifier, s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne lors de ladite réunion.

17.6 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valides et auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures devront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et devront être attestées par un original ou par télégramme, télex, facsimilé, ou e-mail.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil - Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours signer. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés.

18.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le Gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant unique, ou, si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours signer, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés doit désigner le(s) commissaire (s) et déterminer la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

22.6 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le Conseil peut décider, sous réserve de respecter les dispositions du Pacte d'Associés, de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi, aux Statuts, et au Pacte d'Associés.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Jérôme Devillet et de Pierre Claudel en tant Gérants de Classe B et de leur octroyer la décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de nommer Thomas Olek en tant que Gérant de Classe B et Jérôme Devillet et Pierre Claudel en tant que Gérants de Classe C, chacun pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société soit désormais composé comme suit:

- Elliot Greenberg, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 janvier 1959, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe A;
- Thomas Olek, né à Essen, Allemagne, le 12 juin 1968, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B;
- Jérôme Devillet, né à Arlon, Belgique, le 21 mai 1986, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe C; et
- Pierre Claudel, né à Schiltigheim, France, le 23 mai 1978, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe C.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. CONSTANTINESCU, C. VIVIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14116. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Cet acte remplace l'acte qui a été déposé le 10/11/2014 auprès du RCSL n° L140199171.

Diekirch, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183712/731.

(140206758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Foxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 14 juin 2014

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée d'un an. Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Betty HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL, ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Référence de publication: 2014184892/17.

(140208007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Picmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.614.

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PICMED S.A.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, préqualifié, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1293 du 04 juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146.614.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, préqualifié, en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C numéro 907 du 30 avril 2010.

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de Madame Tanja BERNAT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Steve GOUVEIA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Marine WURTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUINZE MILLE NEUF CENTS (15.900) actions, dont QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions de classe A1 avec droit de vote, CENT (100) actions de classe B1 avec droit de vote, CENT (100) actions de classe C1 avec droit de vote, CENT (100) actions de classe D1 avec droit de vote, CENT (100) actions de classe E1 avec droit de vote, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 31.800.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) - Augmentation du capital social à concurrence de € 308.- (trois cents huit Euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.800.- (trente et un mille huit cents Euros) au montant de € 32.108.- (trente-deux mille cent huit euros) par un apport en espèces par les actionnaires existants de classes A1, B1, C1 D1 et E1 (avec droit de vote) et par la création et l'émission de CENT CINQUANTE (150) nouvelles actions de classe A1, UNE (1) nouvelle action de classe B1, UNE (1) nouvelle action de classe C1, UNE (1) nouvelle action de classe D1 et UNE (1) nouvelle action de classe E1, avec une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune, lesquelles seront toutes souscrites, en rémunération de l'apport ci-avant renseigné, par les actionnaires existants de classes A1, B1, C1 D1 et E1 (avec droit de vote), actions investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, et seront entièrement libérées par un paiement en espèces.

2) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la société dans sa version anglaise et française.

3) Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de TROIS CENTS HUIT EUROS (€ 308.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 31.800.-) à TRENTE-DEUX MILLE CENT HUIT EUROS (€ 32.108.-) par la création et l'émission de CENT CINQUANTE (150) nouvelles actions de classe A1, UNE (1) nouvelle action de classe B1, UNE (1) nouvelle action de classe C1, UNE (1) nouvelle action de classe D1 et UNE (1) nouvelle action de classe E1, d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire.

L'actionnaire «Marcol Healthcare LLP, UK», ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, admet à la souscription des CENT CINQUANTE (150) nouvelles actions de classe A1, UNE (1) nouvelle action de classe B1, UNE (1) nouvelle action de classe C1, UNE (1) nouvelle action de classe D1 et UNE (1) nouvelle action de classe E1, l'actionnaire «PICZ S.A.» qui déclare souscrire à l'intégralité des actions nouvellement créées.

Les actionnaires existants de classe A1, B1, C1, D1 et E1 (avec droit de vote), sont dûment représentés par Madame Tanja BERNAT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, en vertu de procurations sous seing privé lui données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

Le prix total de souscription est de trois cent huit Euros (308.- Eur).

Le montant total de trois cent huit Euros (308.- Eur) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts dans sa version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« **3.1.** The corporate capital of the Company is fixed at thirty-two thousand one hundred height Euro (EUR 32,108.-) divided into fifteen thousand six hundred fifty (15,650) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), one hundred one (101) class B1 shares (the "Class B1 Shares"), one hundred one (101) class C1 shares (the "Class C1 Shares"), one hundred one (101) class D1 shares (the "Class D1 Shares") and one hundred one (101) class E1 shares (the "Class E1 Shares"), all with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.»

Version française:

« **3.1.** Le capital social de la Société est de trente-deux mille cent huit euros (EUR 32.108.-) divisé en quinze mille six cents cinquante (15.650) Actions de Classe A1, cent-un (101) Actions de Classe B1, cent-un (101) Actions de Classe C1, cent-un (101) Actions de Classe D1 et cent-un (101) Actions de Classe E1, toutes les actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BERNAT, GOUVEIA, WURTZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/11/2014. Relation: EAC/2014/15499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179399/91.

(140205645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Upsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.821.

Par décision du Conseil d'Administration du 19 novembre 2014, Monsieur Giacomo DI BARI, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en qualité d'Administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat en remplacement de Madame Elisa Paola ARMANDOLA, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour: UPSIS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014185875/17.

(140209052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.
